

# Association Internationale Espace Numérique Ouvert pour la Méditerranée e-Omed Appel à projets 2018

## 1. Contexte

L'association e-Omed s'appuie sur les relations de coopération interuniversitaires existantes sur les deux rives de la Méditerranée et les réalisations concrètes accomplies dans ce cadre. Elle œuvre à :

- Réduire le fossé numérique entre les deux rives de la Méditerranée ;
- Promouvoir le développement humain par l'accès aux savoirs par tout public soumis à des contraintes géographiques, économiques ou socioculturelles ;
- Promouvoir l'enrichissement continu et la valorisation du patrimoine commun par la communauté utilisatrice.

A cet effet, l'association lance auprès de ses membres un 5ème appel à projets pour 2018 dont le **thème central est** :

*« Nouvelles Stratégies Numériques »*

Comment intégrer le numérique dans les formations, les compétences professionnelles, les politiques publiques ou les stratégies des entreprises ?

Blockchain, cryptomonnaies, Big Data, sécurité des données (RGPD), notre environnement évolue. Pour s'adapter, la mise en place de *Nouvelles Stratégies Numériques* est nécessaire.

Les projets retenus devront proposer des dispositifs pédagogiques ou techniques innovants permettant de sensibiliser, de former ou de maîtriser les différents aspects de ces *Nouvelles Stratégies Numériques*.

## 2. Principaux objectifs

Les principaux objectifs visés par cet appel sont :

- La mutualisation et la mise en accès libre de ressources numériques existantes.
- La promotion de l'utilisation des ressources mutualisées en recourant à des moyens de collaboration et d'assistance, d'adaptation, de réutilisation et de formation des utilisateurs.
- La promotion de la création de cursus internationaux.
- Le soutien au développement de l'usage des ressources dans un cadre collaboratif méditerranéen, en particulier pour répondre aux besoins de l'enseignement de masse.
- Le développement de projets de recherche et d'innovation autour de la thématique des TICE.

## 3. Modalités de participation et critères de sélection

1. Les projets doivent être appuyés de façon officielle par les institutions partenaires dans une lettre d'engagement du représentant légal de chacune des institutions associées aux projets.
2. Les projets doivent concerner au moins un membre du Nord et un membre du Sud de la méditerranée ;
3. Les projets doivent s'adresser à un grand nombre d'utilisateurs potentiels, le porteur de projet doit s'assurer que le coût ramené à l'utilisateur reste raisonnable ;
4. Les résultats des projets soutenus par e-Omed devront être libre d'accès pour tous les membres de l'association pour des usages d'intérêt collectif à des fins non commerciales ;
5. Les ressources produites porteront le logo d'e-Omed et seront diffusées en libre accès sur le site d'e-Omed ;
6. Les projets doivent dans toute la mesure du possible pouvoir s'intégrer dans un cycle de formation de type Licence, Master, diplôme d'ingénieur ou diplômes de spécialité ; Ce peut être d'une formation initiale ou tout-au-long-de-la-vie
7. Les co-financements constituent un élément d'appréciation des projets ;
8. Les projets doivent permettre une appropriation et une maintenance aisée des enseignants autres que leurs auteurs ;
9. Les projets se déroulent sur un délai de 18 mois ;
10. Le porteur devra dans les délais :
  - a. Développer le projet,
  - b. Déployer les livrables,
  - c. Présenter des bilans écrits (intermédiaire et final) qui seront remis aux membres du conseil d'administration.

## 4. Processus de sélection

Le dossier complet doit être :

- signé par le responsable scientifique du projet et par le représentant légal de l'établissement porteur du projet.
- envoyé par mail à Mmes Molka BEL CADHI **et** Catherine BARREAU aux adresses mail suivantes - **AU PLUS TARD LE 31 MAI 2018** (délai de rigueur) :  
molka.belcadhi@eomed.org  
catherine.barreau@eomed.org

L'évaluation des projets est effectuée par le Bureau d'e-Omed qui établit une liste en émettant un avis et un classement. Les projets sont retenus à concurrence des financements disponibles. La liste des projets retenus et les montants des subventions seront arrêtés par le conseil d'administration d'e-Omed début juillet 2018.

Pour toute question merci de prendre contact avec : catherine.barreau@eomed.org

## 5. Financement des projets

Le financement demandé s'élèvera au maximum à 15 000 € ;

Le versement de la subvention s'effectuera en deux tranches : 50% après remise du premier rapport (mois 6), 50% à la fin du projet, sur présentation des livrables, de la disponibilité en ligne des ressources produites et d'un rapport final incluant entre autres tous les justificatifs de dépenses. Tout retard supérieur à 12 mois entraînera le remboursement des sommes avancées.

## 6. Principales échéances

|                |                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 avril 2018  | Lancement de l'appel à Projets 2018                                                                                                                                                                                                     |
| 31 mai 2018    | Date limite d'envoi des formulaires de candidature aux adresses mail suivantes : <a href="mailto:molka.belcadhi@eomed.org">molka.belcadhi@eomed.org</a><br><a href="mailto:catherine.barreau@eomed.org">catherine.barreau@eomed.org</a> |
| Juin 2018      | Traitement des dossiers et évaluation des projets par le Directoire d'e-Omed                                                                                                                                                            |
| Juillet 2018   | Sélection des projets et transmission des décisions aux responsables des projets                                                                                                                                                        |
| Septembre 2018 | Signature des conventions et démarrage des projets                                                                                                                                                                                      |
| Février 2019   | Envoi du 1 <sup>er</sup> rapport d'avancement et versement de la première tranche correspondant à 50% du financement                                                                                                                    |
| Février 2020   | Clôture des projets, envoi du rapport final et règlement de la deuxième tranche de la subvention correspondant à 50% du financement                                                                                                     |